

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/25 EN DATE DU 03/07/2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 00

Votants : 13

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 3 juillet 2023, à 20h00, à la Mairie, selon la convocation en date du 28 juin 2023 sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. LEONARD. BRUZAT. BAYLE. DUBARRY.MARCILLAUD

Mrs LAVALADE. MOUSNIER. CARREAUD. DELOMENIE. JOUHANNEAU. LEVEQUE. PETILLON.

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

CONVENTION AVEC LE SEHV POUR DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT DU POUeix, DE LA ZONE ARTISANALE DE BEL-AIR ET DU CENTRE-BOURG

Madame le maire expose au conseil municipal que les travaux de modernisation de l'éclairage public sur la commune ont été décidés. Ils se dérouleront dans le lotissement du Poueix, dans la zone artisanale de Bel-Air et dans le Centre-Bourg. Le devis s'élève à 54 743.89€ HT.

C'est le Syndicat Energie Haute-Vienne qui assurera la maîtrise d'ouvrage. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le maire à signer et à prendre toutes les formalités nécessaires pour le bon déroulement de l'opération.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires et dits que les crédits seront inscrits au budget.

Fait délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;
Le maire, Sylvie ACHARD

